

## **TOUCH Pas à ma pill' ! #TPMP**

La pilule c'est quoi ? Encore un médoc de plus ?

*« Le premier des droits de l'homme c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail. »*

Jean Jaurès (1859-1914)

Si tu es une fille et que tu prends la pilule, tu es une fille facile ! Telle est l'image projetée dans la société. Dans La société, mais pas dans la nôtre ! Dans le rapport de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (N°9-2014), traitant de la sexualité des jeunes, sur un échantillon de 1200 filles interrogées, il y est dit que 71% ne sont pas d'accord avec cette affirmation. Mais qui véhicule donc cette image de filles faciles ? Après avoir fait preuve d'une cruauté abjecte vis-à-vis de la demande d'asile d'une famille syrienne vivant à Alep, le gouvernement MR-NVA s'attaque aujourd'hui aux libertés de la femme de disposer de son corps. Aujourd'hui, le gouvernement MR-NVA a de nouveau mis un frein à l'émancipation de la femme. Et nous disons NON !

Ôter la gratuité des pilules du lendemain, supprimer leur distribution eu sein des plannings familiaux aurait pour conséquence un accroissement des inégalités sociales de santé, et l'émergence toujours plus accrue d'une médecine à deux vitesses. Avec cette mesure, l'écart entre les familles pouvant accéder à ce service de santé par l'achat de cette pilule en pharmacie (avec des prix allant de 8 à 25€) et les autres ne pouvant pas se le permettre se creusera d'autant plus.

Ôter l'accessibilité à ce moyen de contraception d'urgence aurait aussi des conséquences inéluctables sur la santé psychologique de la jeune femme. En effet, l'absence d'accessibilité pour toute une partie de la population à cette prévention d'urgence du risque de grossesse engendrerait une recrudescence d'IVG, pratique médicale beaucoup plus invasive tant physiquement, que psychologiquement pour toutes les femmes. Avec cette mesure, le gouvernement MR-NVA fait un mauvais calcul ! Tant d'un point de vue économique, que social !

Aujourd'hui, il s'agit de sauvegarder l'accessibilité des femmes à pouvoir disposer de leur propre corps. Et chaque technologie, chaque outil médical doit être utilisé en respectant son usage, et la liberté de son usager. Ce que nous déplorons c'est la fracture toujours plus accrue entre la femme de condition modeste, et celle de revenu conséquent ; entre la femme à qui on a appris, et celle que l'on doit former ; entre la femme qui doit toujours plus se battre pour plus de respect de ses libertés, et l'homme. La dépénalisation conditionnelle de l'avortement (1990), avec feu Roger Lallemand (1932-2016), fut une bataille redoutable, aujourd'hui encore, battons-nous pour la liberté de La Femme.

Aujourd'hui, nous voulons que la loi belge de 1967 relative à l'art pharmaceutique qui préconise que tout médicament doit être délivré par une pharmacie, soit modifiée aux regards des mutations de la société contemporaine. Chez nos voisins, la loi française du 13 décembre 2000 relative à la contraception d'urgence permet en effet de délivrer, sans prescription obligatoire, une contraception d'urgence non susceptible de présenter un danger pour la santé. Nous ne défendons aucunement les firmes pharmaceutiques car le passé nous donne raison notamment avec la firme Mosanto. Selon nous, chaque technologie de santé doit être utilisée en respectant son usage.

Étant donné que cette loi est mise en place au détriment de nos libertés fondamentales (conformément à l'article 8 de la Convention Européenne des droits de l'Homme relatif à « l'autonomie personnelle »), tel Henry David Thoreau (1849) nous choisissons la désobéissance civile.